

ANNEXE* AU CHAPITRE 1

L'ESSENTIEL DES ACCORDS CANADO-AMERICAINS SUR LA DEFENSE

- 1) L'Accord de Hyde Park - 20 avril 1941
Une déclaration conjointe du premier ministre du Canada et du Président des Etats-Unis concernant la coopération pour la production militaire.
- 2) L'Enoncé conjoint de défense - 12 février 1947
Emis conjointement par le premier ministre à Ottawa et le State Department américain à Washington; cet énoncé couvre l'uniformisation de l'équipement et de l'entraînement militaires.
- 3) L'Enoncé des principes pour la coopération économique - 26 octobre 1950
Cet énoncé fut signé par le Secrétaire d'état des Etats-Unis et l'ambassadeur canadien à Washington afin de faire face aux objectifs communs dans le domaine de la mobilisation industrielle.
- 4) Une lettre d'entente - 10 février 1952, confirmée le 27 juillet 1956 et modifiée le 31 mai 1957, le 6 janvier 1961 et le 5 octobre 1962
Une entente entre le ministère de la Production pour la Défense (MPD) et les Military Departments des Etats-Unis établissant les politiques et les procédures applicables à tous les contrats soumis à la Corporation commerciale canadienne, y compris certaines ententes réciproques.
- 5) L'Accord canado-américain de Sécurité industrielle de 1952
Un échange de mémorandums en février et en mars 1952 entre le secrétaire américain de la défense et le ministre canadien de la Production pour la Défense a mené à l'application des procédures appuyant cet accord.
- 6) L'Accord de Standardisation de base - 6 juin 1960
Cet accord fut approuvé pour les armées des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Canada. Cet engagement exige que chaque armée appuie les intérêts militaires de standardisation ABC des autres armées en ce qui concerne les affaires des autres agences gouvernementales dans leur propre pays. Ceci remplace un accord précédent du 1 janvier 1954 .
- 7) L'Accord sur la recherche et le développement USAF/CRD/ARC - 31 décembre 1958
Signé par le Vice-chef de l'Etat-major, développement, de la United States Air Force, le représentant des services techniques des Forces armées canadiennes et le président du Conseil de Recherches pour la Défense. L'Accord est une entente de base sur la collaboration en recherches et en développement entre la United States Air Force et le Conseil de recherches pour la défense et l'aviation royale canadienne.

* Cette annexe est tirée de "The Canada-United States Defence Production Sharing Arrangement", texte obtenu du ministère de l'Industrie et du Commerce.